

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 55 (1975)
Heft: 1

Rubrik: Coup d'œil sur l'économie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coups d'œil sur l'économie

L'éventualité d'une **entrée de la Suisse dans le « serpent » monétaire européen** a fait l'objet d'une première phase de sondages et d'explorations aussi bien au niveau gouvernemental qu'à celui des experts des banques centrales aux mois de février, mars et avril. Aux entretiens à trois à Vienne (ministres des finances d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse) a succédé, le 8 avril, le déjeuner de la rue de Rivoli entre MM. Fourcade et Chevallaz. Simultanément se tenait à Bâle une discussion exploratoire des gouverneurs des instituts d'émission. Dans l'optique des autorités suisses, une adhésion au « serpent » constituerait une mesure de défense contre les mouvements de hausse irraisonnable du franc, mouvements qui au cours des derniers mois de 1974 avaient engendré une forte dégradation des termes de l'échange sur la plupart des marchés étrangers. Par ailleurs, un tel rapprochement formerait une base de coopération monétaire parallèle et complémentaire au traité de libre-échange entre la Suisse et la Communauté européenne. — A l'issue de ces sondages, il s'avère que la question revêt un caractère essentiellement politique et que la présentation officielle d'une demande d'adhésion n'interviendra pas avant plusieurs mois. D'après les indications venues de bonne source, c'est à la suite des réserves manifestées par la France et la Belgique que la Suisse aurait décidé de retarder sa demande d'entrée. Les réserves de ces partenaires seraient principalement fondées sur la crainte de voir le franc suisse tirer le « serpent » vers le haut, ce qui dans le cas de la France rendrait plus difficile son retour dans le système du flottement qu'elle avait dû abandonner en janvier 1974.

Les ministres des finances des États membres de l'OCDE ont signé le 9 avril le nouvel accord portant sur la création d'un Fonds de soutien financier. A cette occasion, le chef du Département fédéral des finances, M. Georges-André Chevallaz, a demandé que soit entrepris **un effort particulier pour empêcher les fluctuations extrêmes des cours de change**. En raison de ces fluctuations hors de proportion avec les réalités économiques, a dit le conseiller fédéral, l'économie suisse se trouve placée « dans une situation délicate ». Les mêmes disparités de change pourraient, demain, atteindre d'autres économies, aggraver leur difficultés et avoir sur les transactions courantes des effets tout aussi préjudiciables que des interventions unilatérales de politique commerciale. — M. Chevallaz a également rappelé que la Suisse jugeait essentiel que le nouveau Fonds prenne l'avis des autorités monétaires suisses avant d'utiliser la monnaie de ce pays dans ses opérations. A cet égard, les statuts du Fonds ne fournissent aucune garantie juridique.

La comparaison des **taux d'inflation en France et en Suisse** confirme en début de 1975 la tendance qui avait pu être décelée pendant les douze mois de l'année écoulée : la progression du renchérissement des prix à la consommation est moindre en Suisse qu'en France. En 1973, le contraire était le cas. La Suisse avait accusé une hausse de 8,7 % et la France une hausse de 7,3 %. En 1974, le taux annuel était de 9,8 % en Suisse et de 13,6 % en France. Au cours des douze mois se terminant fin février 1975, la France était à 13,9 % de hausse et la Suisse à 8,4 %. (Seules, alors, parmi les États membres de l'OCDE la Suède et l'Allemagne enregistraient des « performances » meilleures que la Suisse, tandis que la France se plaçait encore nettement au-dessus de la moyenne générale qui était de 12,8 %). — Sur le plan des échanges franco-suisses, cet écart auquel s'ajoute une évolution nettement plus réaliste des cours de change (voir d'autre part) améliore quelque peu les termes de l'échange qui s'étaient gravement alourdis l'année dernière au détriment des fournisseurs suisses.

D'après les estimations actuelles, **le Produit national brut (PNB) de la Suisse devrait diminuer de 1,2 % en 1975** après une augmentation de 0,2 % en 1974. C'est la conséquence du repli général observé dans les affaires et qui s'est accentué à l'automne passé. En Suisse, les investissements devraient diminuer de 2 % en termes réels selon les indications de la commission compétente. — Actuellement, les indices du chômage réagissent à peine à cette évolution déprimée de la conjoncture. En revanche, le marché de l'emploi accuse une détente marquée. Il semble que les emplois devenus vacants soient « compensés » par une moindre immigration et par une diminution des mouvements frontaliers. Au total, la baisse des effectifs employés dans l'industrie a poursuivi son recul en 1974 au taux de 0,6 % de la main-d'œuvre industrielle. Cette diminution est à peine plus marquée que celle qui avait été enregistrée depuis plusieurs années déjà. Mais si l'on prend l'indice officiel relatif au quatrième trimestre, on s'aperçoit que la diminution est en 1974 deux fois plus forte qu'en 1973.

A la mi-février, M. Jérôme Monod, délégué français à l'Aménagement du territoire, a annoncé un certain nombre de **mesures destinées à faciliter l'implantation de sociétés multinationales**. Parmi ces mesures figurent notamment :

- La suppression de l'autorisation préalable pour les firmes étrangères qui créent un bureau de liaison en France. L'autorisation préalable est maintenue pour les succursales et filiales, mais elle suivra une procédure accélérée.
- La carte de commerçant est supprimée pour un dirigeant dont le pays d'origine a signé une convention d'établissement avec la France.
- La délivrance des cartes de travail et de séjour sera simplifiée et le délai d'obtention réduit.
- La procédure d'immatriculation au Registre du commerce sera accélérée.

D'autre part, M. Monod a annoncé que dans le domaine fiscal une équipe du Ministère de l'économie et des finances est chargée de l'accueil des dirigeants. L'évaluation approchée du bénéfice qui pourra servir de base d'imposition du quartier général sera, en règle générale, de 8 % du montant des dépenses de fonctionnement. Le quartier général n'est passible de la TVA que pour ses services utilisés en France. — Enfin, il a été annoncé que la direction des télécommunications avait pour consigne de faciliter pour les responsables étrangers l'obtention de lignes de téléphone et de telex.
